

Cet hiver, le risque de pénurie d'électricité est réel.

Agissons **tous ensemble** !

Une pénurie d'électricité ? Comment est-ce possible ?

Une pénurie d'électricité survient lorsque la production diminue fortement et que l'électricité ne peut être importée en quantité suffisante pour satisfaire la demande des consommateurs.

Les autorités fédérales et Elia, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, veillent en permanence à l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité dans notre pays. A l'approche de cet hiver, nous nous trouvons dans une situation délicate. D'abord, la fermeture de 3 de nos 7 centrales nucléaires a entraîné une réduction considérable de notre production. Ensuite, la perspective d'un hiver marqué par une période prolongée de grand froid sur toute l'Europe et l'absence de vent, limiterait nos possibilités d'achat d'énergie auprès des pays voisins. Le risque de pénurie d'électricité est donc bien réel.

Sauf incident imprévu, nous pouvons détecter un risque de pénurie et l'anticiper. Stocker l'électricité en grande quantité est malheureusement impossible.. Il revient donc à chacun d'entre nous d'agir afin de réduire au maximum notre consommation d'électricité dès l'annonce d'une pénurie imminente. Nous savons que brancher trop d'appareils en même temps sur une prise à la maison fait sauter le fusible ou le disjoncteur. Il en va de même au niveau du pays !: Si nous consommons trop par rapport à ce qui est disponible sur le réseau, l'alimentation est coupée pour éviter les problèmes techniques à grande échelle.

Des solutions préventives existent.

Nous devons tout faire pour éviter un délestage local ou même un black-out général ! Le gouvernement fédéral a déjà entrepris des démarches.

Renforcer la production par d'autres moyens que le nucléaire (réserve stratégique), renforcer les accords pour les importations, équilibrer le marché de l'électricité sont des mesures déjà en cours de réalisation. Mais ces actions ne seront peut-être pas suffisantes surtout si nos voisins européens doivent également faire face à de mauvaises conditions climatiques induisant une forte hausse de leur consommation.

Ainsi, en cas de risque de pénurie, des mesures d'interdiction et de réduction de la consommation à grande échelle seront prises :

- les administrations, les entreprises, les commerces seront invités à diminuer drastiquement leur consommation ;
- les éclairages publics de monuments, des autoroutes pourront être éteints, ainsi que les éclairages décoratifs extérieurs qu'ils soient publics, commerciaux ou résidentiels ;
- la réduction du trafic des transports publics (trains, trams, métros) pourra être envisagée également.

Mais nous aurons aussi besoin de vous ! En réponse à une situation exceptionnelle, il convient que tous nous apportions notre pierre à l'édifice.

Le plan de délestage ? Pourquoi ?

Le délestage est la mesure ultime pour éviter un black-out généralisé.

Si toutes les mesures préventives ne parvenaient pas à réduire suffisamment la consommation générale d'électricité du pays, il n'y aurait pas d'autre solution que de forcer cette réduction en coupant l'alimentation électrique de certaines régions. Ces coupures momentanées, lors du pic de consommation de fin de journée (entre 17h00 et 20h00), c'est ce que nous appelons « plan de délestage ».

Un délestage, ensemble nous pouvons aider à l'éviter.

Si chacun d'entre nous fait un effort pour réduire sa consommation, nous pouvons contribuer à éviter les délestages !

Cela vaut aussi bien pour les résidents des communes concernées par un délestage potentiel que pour les autres. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Agissons donc pour nous-mêmes si nous et nos enfants sommes directement concernés, mais aussi pour nos grands-parents, famille ou amis, entreprises qui pourraient l'être également.

7 jours avant un risque avéré de pénurie, les ministres compétents avertiront la population de la nécessité de réduire sa consommation d'électricité. Et en dernier ressort, si les efforts de chacun n'ont pas été suffisants, ils décideront la veille du jour de la pénurie quelles sont les cabines de distribution qui seront coupées en électricité. Ces cabines sont regroupées en six « tranches » réparties sur l'ensemble du pays.

Vous serez donc informés 24 heures à l'avance du fait que vous risquez d'être privés d'électricité le lendemain, entre 17 et 20h environ. Vous aurez donc la possibilité de vous y préparer.

Vous trouverez de plus amples informations concernant le risque de pénurie en Belgique et la manière d'agir pour l'éviter sur le site internet www.economie.fgov.be.

